

CONDITIONS GENERALES DU CAMPING ET DE LOCATION

La présente location ne sera effective qu'après notre accord et réception du versement de 25% du total de la location, représentant les arrhes plus 8 euros de frais de dossier.

Le contrat est consenti pour une période commençant le samedi à 16h00 et se terminant le samedi à 11h00 sauf accord de la direction. La période se décompte par semaine entière du samedi au samedi en haute saison, sauf exception entendue avec la direction.

La location sera réglée pour le nombre de jours réservés et aucun départ anticipé ne pourra donner lieu à un remboursement.

Les arrivées anticipées ne seront pas acceptées sauf si accord écrit. Le paiement du solde de séjour doit avoir lieu dès votre arrivée.

Préciser la date d'arrivée. Nous aviser de tout retard éventuel d'arrivée afin de conserver votre location.

Les arrhes maintiennent la validité de cette location 36 heures à compter de la date prévue d'arrivée.

Au-delà, cette location sera relouée et en aucun cas les arrhes ne seront remboursées.

***CONDITIONS D'ANNULATION** : en cas de dénonciation du contrat par l'une ou l'autre des parties,

Plus **de 60 jours** avant la date prévue pour l'occupation des lieux, les dispositions suivantes sont arrêtées :

- En cas de dénonciation de la part du locataire, les arrhes lui seront remboursées, déduction faite d'une indemnité de 8.00 euros pour frais de dossiers.
- En cas de dénonciation de la part du loueur, il remboursera la totalité des arrhes reçues plus 25% d'indemnité.

Entre 30 et 60 jours :

- En cas de dénonciation de la part du locataire, les arrhes lui seront remboursée à 50%, déduction faite d'une indemnité de 8.00 euros pour frais de dossiers.
- En cas de dénonciation de la part du loueur, il remboursera 100% des arrhes reçues plus 25% d'indemnité.

Moins de 30 jours ou si non présentation.

- En cas de dénonciation de la part du locataire, les arrhes ne lui seront pas remboursées ainsi que les 8.00 euros pour frais de dossiers.
- En cas de dénonciation de la part du loueur, il remboursera 100% des arrhes reçues plus 25% d'indemnité.

* La location est personnelle. Il est interdit de céder ou de sous-louer à un tiers. La location est nominative pour le nombre de personnes réservé. Le nombre des occupants ne devra pas excéder celui mentionné pour la présente location, sauf acceptation spéciale du loueur et donnera selon le cas à majoration du loyer.

- * L'installation de tentes ou le stationnement de véhicules supplémentaires sur l'emplacement loué est interdit sauf accord préalable du loueur et donnera lieu au paiement d'un surplus.
- * La location louée est à usage d'habitation provisoire et de plaisance, excluant toute activité professionnelle, commerciale ou artisanale de quelque nature qu'elle soit.
- * Le loueur s'engage à respecter et à faire respecter aux personnes occupant l'emplacement le Règlement intérieur du camping.
- * En cas de PLUIE, il est interdit de creuser des tranchées. Cela déstabilise le terrain, arrache le gazon et nuit au campeur suivant.
- * La confirmation est à présenter à l'arrivée au camping.
- * La location donne le droit de profiter de toutes les infrastructures et animations du camping.
- * Un état des lieux sera effectué :
 - à l'arrivée, par vos propres soins (Toutes anomalies constatées seront signalées à la direction) .
 - A votre départ, par la direction.
 - Toutes dégradations qui vous incomberaient seront à votre charge. Un chèque de caution de 250€ vous sera demandé à l'arrivée et restitué au départ en cas de non dégradation.
 - Le ménage non fait au départ du loueur entraînera la retenue de 50€ versé sur la caution à l'arrivée.

BARBECUE A FLAMMES (charbon, gaz) INTERDIT.

La présence d'animaux est autorisée moyennant redevance sur les emplacements.

Les chiens devront avoir leur carnet de vaccination à jour et devront être tenus en LAISSE sur tout le camping.

Les chiens de catégorie 1 ne sont pas admis.

Les chiens de catégorie 2 doivent être muselés et avoir leur carte d'identification.

Tout campeur devra signaler ses invités et visiteurs à l'accueil et régler les frais de journée pour ces derniers.

Chaque personne dispose d'un emplacement pour garer son véhicule, tout véhicule étranger ou supplémentaire devra soit être réglé à l'accueil ou être laissé sur le parking prévu à cet effet, en face du camping.